



SECTION
DE LA
SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »
(Saint Exupéry)

**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques**

CR de la réunion CDAS du 25 Mars 2022

Je vous adresse ci après le compte rendu du Comité départemental d'action sociale (CDAS) s'est réuni le 25 mars 2022 :

1) Le PV du 22.11.2022 a été approuvé . (PJ)

2) Renouvellement du Délégué après 5 ans de présence :

A l'unanimité son action de Pierre Alexandre a été saluée pendant ces 5 années et son mandat a été renouvelé.

Le bilan :

- isolement du délégué (assistant non remplacé depuis 2016, les choix portent sur le fonctionnement).
- Un tuilage a été réalisé par Joëlle Laurent (Déléguée sortante) et son appui lors de la prise de service par le nouveau délégué a été reconnu et salué.
- le budget de la délégation est en baisse (budget calculé sur le nombre d'agents)
- Les visites de postes (surtout extérieures) sont appréciées des agents
- l'avenir du délégué de l'AS : il restera sous la tutelle d'un responsable régional (poste nouveau)

Rappel CDAS du 22.11.2022

Création du poste régional d'AS : cadre A mais poste aussi ouvert aux contractuels. La mise en place est fixée au 09/2022.

- Le délégué régional aura pour tâche d'animer l'équipe de délégués départementaux.

- il pourra être présent au CDAS.

- un délégué de proximité sera désigné (ça vous rappelle rien!) par le responsable régional

- le mandat du délégué est renouvelé pour 5 ans mais mis à disposition pour 1 an renouvelable.

3) Le budget :

Objectifs 2022

1 Contribuer aux travaux conduits sur la restauration

2 Proposer, dans le cadre du dialogue social, des prestations innovantes permettant de répondre aux besoins des agents .

3 Mise en place et échange autour du chantier de la réforme de l'action sociale ministérielle.

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>

▪ Un budget stable construit sur la réalité des consommations 2021 : **107,65 M€ (National)**

La part dédiées aux crédits d'action locale (CAL) est maintenue également. Dotation établie en tenant compte de la réalité des effectifs :

36,82 € par enfants (414 CRA 2020) 428 en 2019

9,57 € par actif (703) 716 en 2019

3,19 € par retraités (993) 955 en 2019

Mise en réserve budgétaire de 6 % appliquée aux CAL.

Les axes de travail

- **Restauration 44 %**: Prioritaire et essentiel contribuant à la qualité de vie au travail; recherche de solutions adaptées aux besoins de l'agent et soutien auprès des associations des restaurants financiers. Objectif : Taux d'accès 77 % minimum ;Soutien maintenu pendant la pandémie et dans une période d'augmentation de prix et la mise en place de la loi EGALIM.

- **Logement 8 %** : Baisse du montant de la subvention. Développement de l'aide aux enfants étudiants (**Aide possible de 400 € par enfant et en une fois**).

- **CAL** : recherche de propositions innovantes .

- **Les vacances loisirs 23 %**: Le tourisme social demeure le deuxième poste de dépense de l'action sociale. Vente de 11 résidences du parc EPAF . (50 % des ventes allant à la réfection des résidences gardées). Colonies adaptées à la pandémie (Colos d'automne , augmentation des offres en France pour l'été + colos de 12 jours).

- L'aide à la parentalité 5 % :

Maintien du montant de l'enveloppe pour partie consacré au CESU 6/12 ans mais surtout à la réservation de places en crèches.+ subvention interministérielle pour séjours enfants.

A) Actions 2022 au sein de la DDFIP

Le budget 2022 est de 23 319 €.

Le représentant FO DGFIP72 reste à votre disposition pour vous communiquer le détail.

L' Atscaf met à disposition sa salle pour des activités de chorale ou de Gi Gong.

Je reste à votre disposition pour toutes questions complémentaires.

Meilleurs sentiments syndicalistes

Votre représentant FO DGFIP Sarthe

Jean-Yves PERDRIAU

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>